



LES REVUES DE RÉVERSIBILITÉ

POINT DE VUE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ANCCLI

NOVEMBRE 2025

POUR MÉMOIRE

L'article L542-10-1 du Code de l'Environnement dit que :

- 1. La réversibilité est la capacité, pour les générations successives, soit de poursuivre la construction puis l'exploitation des tranches successives d'un stockage, soit de réévaluer les choix définis antérieurement et de faire évoluer les solutions de gestion.*
- 2. La réversibilité est mise en œuvre par la **progressivité** de la construction, l'**adaptabilité** de la conception et la **flexibilité** d'exploitation d'un stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs permettant d'intégrer le progrès technologique et de s'adapter aux évolutions possibles de l'inventaire des déchets consécutives notamment à une évolution de la politique énergétique. Elle inclut la **possibilité de récupérer des colis de déchets** déjà stockés selon des modalités et pendant une durée cohérentes avec la stratégie d'exploitation et de fermeture du stockage.*
- 3. Le caractère réversible d'un stockage en couche géologique profonde doit être assuré dans le respect de la protection des intérêts mentionnés à l'article L.593-1. **Des revues de la mise en œuvre du principe de réversibilité dans un stockage en couche géologique profonde sont organisées au moins tous les cinq ans, en cohérence avec les réexamens périodiques prévus à l'article L. 593-18.***

Le même article précise que **la réversibilité ne peut être inférieure à 100 ans** et que l'exploitation du centre débute par une **phase industrielle pilote permettant de conforter le caractère réversible** par un programme d'essais in situ.

À l'issu de la phase industrielle pilote, l'Andra rend un rapport, accompagné de l'avis de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et déchets radioactifs (CNE2) et de l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR, qui est transmis à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (Opecst), qui l'évalue et rend compte de ses travaux aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le Gouvernement présente un **projet de loi adaptant les conditions d'exercice de la réversibilité du stockage et prenant en compte, le cas échéant, les recommandations de l'Opecst**. L'ASNR délivre l'autorisation de mise en service complète de l'installation. Cette autorisation **ne peut être délivrée à un centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs ne garantissant pas la réversibilité** de ce centre dans les conditions prévues par la loi.

LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT

L'Andra a pris l'engagement dans la concertation concernant la phase industrielle pilote (2021-22) de tenir une concertation sur les modalités d'organisation des revues de réversibilité (prévues par l'article L.542-10-1 du Code de l'environnement) pour mieux définir leur rôle, leur produit de sortie et leur articulation avec les décisions en matière de gestion des déchets.

L'Andra a alors sollicité le groupe de travail de l'Anccli dédié à la phase industriel pilote de Cigéo (composé de membres de CLI participants au groupe permanent Matières et Déchets radioactifs de l'Anccli et de membres du Conseil d'administration de l'Anccli) pour répondre à une question :

Selon vous, qu'est-ce que les revues de réversibilité peuvent apporter à la mise en œuvre concrète du principe de réversibilité ?

Afin de répondre à cette question, le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises :

- Le 28 mai 2025 : présentation de Cigéo, de l'historique de la notion de réversibilité, de la notion de réversibilité à ce jour et des enjeux de gouvernance associés à la réversibilité.
- Le 30 juin 2025 : premier atelier de travail
- Le 30 septembre 2025 : 2nd atelier de travail pour la consolidation des résultats du 1^{er} atelier.

Ces trois réunions ont permis d'élaborer un document de travail sous la forme d'une grille reprenant les 4 composantes de la réversibilité à différentes temporalités. Les participants ont répondu aux questions suivantes pour l'élaborer :

- Quels sont les points particuliers que cette revue de réversibilité pourrait examiner ?
- Quels sont les données d'entrée nécessaires à cette revue ?
- Quelle forme prendrait cette revue de réversibilité ?
- Quelles modalités d'association du public et des parties prenantes autour de cette revue ?

INTRODUCTION

Les participants ont conclu que ces revues doivent permettre :

- **d'évaluer régulièrement la démonstration de la réversibilité,**
- **d'appuyer la décision parlementaire,**
- **de garantir une implication active du public et des parties prenantes locales et nationales.**

Ce document synthétise donc l'ensemble des contributions de l'atelier pour les revues qui rythmeront la vie de Cigéo sur plusieurs décennies, si le projet reçoit son décret d'autorisation de création.

Pour faciliter ses réflexions, le groupe de travail s'est appuyé sur des moments importants de la vie de Cigéo et n'a alors sélectionné que 5 revues, qui sont les suivantes :

- A. **1^{ère} revue de réversibilité (~2028)**
- B. **Revue de réversibilité à la fin de la construction de la tranche 1 et en amont des premiers essais de stockage de colis non radioactifs.**
- C. **Revue de réversibilité concomitante à la mise en service industrielle du centre de stockage et à la descente des premiers colis radioactifs.**
- D. **Revue de réversibilité à l'issue de 5 ans de stockage de colis radioactifs et en amont du projet de loi fixant les conditions de poursuite du stockage.**
- E. **Revue de réversibilité à l'issue de 15 ans de stockage et à la suite d'une loi décidant de la poursuite du stockage.**

LES FORMATS

Les membres du groupe de travail s'accordent sur le fait que la revue de réversibilité doit adopter un **format clair, stable et lisible**, permettant de restituer l'état de la réversibilité du stockage et d'en suivre l'évolution dans le temps. Elle doit présenter, pour chacun des quatre volets définis par le Code de l'environnement — développement progressif, adaptabilité, flexibilité et récupérabilité — un **état des lieux actualisé**, les **écarts entre prévisions et réalisations**, leurs **impacts potentiels**, ainsi que les **ajustements envisagés** pour maintenir ou renforcer la réversibilité. L'ensemble doit être rédigé en langage clair, accessible, sans technicité excessive, afin de répondre aux besoins d'information du public, des élus comme des experts.

Le format de la revue doit être **multimédia**, combinant un rapport écrit structuré, des supports numériques interactifs (infographies, animations, visites virtuelles), et des versions synthétiques destinées au grand public. **La revue doit être conçue pour être facilement diffusée** : supports pour réunions publiques et comités de suivi, capsules vidéo explicatives et modules courts adaptés aux élus et aux habitants.

Afin de renforcer la lisibilité d'une revue, nous proposons d'intégrer un **baromètre des quatre éléments de la réversibilité**, outil de synthèse et de transparence. Ce baromètre présenterait, pour chacun des volets, un **niveau d'avancement**, un **degré de conformité aux attentes**, et un **niveau de vigilance ou d'alerte**, à l'aide d'échelles visuelles harmonisées (curseurs, codes couleur, jauges). Il pourrait permettre de repérer immédiatement les points satisfaisants, les zones de fragilité et les marges de manœuvre encore ouvertes. Pour garantir l'objectivité du suivi, les critères d'évaluation doivent être définis en amont et appliqués de manière identique d'une revue à l'autre, de manière à assurer la **comparabilité temporelle**. Pour chacun des volets de la réversibilité, le baromètre doit être assez clair pour comprendre si le niveau d'avancement est **conforme aux attentes au fil du temps et de l'avancée du projet**.

En complément du baromètre, la revue doit s'appuyer sur un **socle visuel pédagogique et robuste** : frises chronologiques des étapes clés, schémas explicatifs des opérations de construction, de manutention et de stockage, logigrammes fonctionnels, cartes schématiques des infrastructures, ainsi qu'un **tableau de bord synthétique** retraçant les événements significatifs, les décisions techniques, les incidents éventuels et les réponses apportées ayant un impact sur la réversibilité.

Au même titre que le baromètre, il pourrait être ajouté une **jauge de remplissage par catégorie de déchets (HA et MA-VL)**, permettant de suivre l'avancement du stockage et d'illustrer les capacités restantes, les rythmes d'arrivée des colis et l'impact éventuel des évolutions d'inventaire. Ce visuel simple et pédagogique constitue un repère essentiel pour comprendre les enjeux liés à l'avancement progressif et à la récupérabilité notamment.

Enfin, la revue doit intégrer une logique de **transparence et de traçabilité** : justification des choix techniques, présentation des éléments irréversibles et de ceux qui demeurent ouverts, conservation d'un historique clair des modifications et de leurs raisons. **Ce format stabilisé constitue un outil central d'évaluation collective de la réversibilité du stockage et un instrument d'aide à la décision pour les générations présentes et futures.**

LES DONNÉES D'ENTRÉE NÉCESSAIRE À LA REVUE

	<i>Retour d'expérience et évaluation de la réversibilité pour les opérations à venir</i>	<i>Données des colis stockés et calendrier du stockage</i>	<i>Prospective</i>
Revue A 1^{ère} revue	» Présenter ce que l'Andra a proposé dans son dossier de demande d'autorisation et qu'il propose de nouveau ainsi que les éléments du décret d'autorisation et des éventuelles prescriptions de l'ASNR. » Expliquer les choix antérieurs, l'historique du projet, les conclusions du laboratoire de recherche de manière accessible et synthétiques » Concevoir un tableau de bord pour faire un historique de tous les événements de la première tranche de construction et l'état de la conformité avec l'attendu » Concevoir une sorte de baromètre pour chacun des 4 volets de la réversibilité » Concevoir un outil simple et visuel pour présenter l'avancée des travaux en souterrain, par quartier	» Présenter l'inventaire autorisé	» Veille sur les : » évolutions techniques » évolutions de l'inventaire » projets à l'étranger » alternatives
Revue B Fin de construction tranche 1 & Avant les essais avec colis non radioactifs	» Présenter les évolutions éventuelles qui ont eu un impact sur la réversibilité » Remplir le tableau de bord conçu lors de la 1^{ère} revue » Faire un état des lieux du fonctionnement global de l'installation industrielle et du point de vue de la réversibilité » Lister les premières options possibles en termes d'adaptabilité » Présenter l'état du baromètre de la réversibilité » Présenter clairement ce sur quoi on ne peut plus revenir / ce qui est figé / ce qui reste ouvert tant du point de vue des facteurs physiques que décisionnels	» Présenter l'inventaire des colis non radioactifs qui feront l'objet des essais	» Veille sur les : » évolutions techniques » évolutions de l'inventaire » projets à l'étranger » alternatives

	<i>Retour d'expérience et évaluation de la réversibilité pour les opérations à venir</i>	<i>Données des colis stockés et calendrier du stockage</i>	<i>Prospective</i>
	» Présenter l'état de l'outil simple et visuel pour présenter l'avancée des travaux en souterrain, par quartier		
Revue C Mise en service industrielle & 1^{er} essais avec colis radioactifs	» Présenter les évolutions éventuelles qui ont eu un impact sur la réversibilité » Remplir le tableau de bord conçu lors de la 1 ^{ère} revue » Faire un état des lieux du fonctionnement global de l'installation industrielle et du point de vue de la réversibilité » Réaliser une contre-expertise de la représentativité des résultats des tests concernant la flexibilité et la récupérabilité » Réaliser un inventaire des opérations de construction et des modifications réalisées par rapport au dossier initial » Présenter l'état du baromètre de la réversibilité » Présenter clairement ce sur quoi on ne peut plus revenir / ce qui est figé / ce qui reste ouvert tant du point de vue des facteurs physiques que décisionnels » Présenter l'état de l'outil simple et visuel pour présenter l'avancée des travaux en souterrain, par quartier	» Présenter l'inventaire des colis radioactifs qui feront l'objet des essais, dont l'inventaire radiologique, leur nombre, leur qualité et leur emplacement » Développer un outil visuel comme une jauge de remplissage par catégorie de déchets qui sera remplie en fonction de l'avancée du stockage	» Veille sur les : » évolutions techniques » évolutions de l'inventaire » projets à l'étranger » alternatives
Revue D 5 ans de stockage de colis radioactifs et avant le projet de loi	» Présenter les évolutions éventuelles qui ont eu un impact sur la réversibilité » Remplir le tableau de bord conçu lors de la 1 ^{ère} revue » Faire un état des lieux du fonctionnement global de l'installation industrielle et du point de vue de la réversibilité » Lister les premières options possibles en termes d'adaptabilité » Présenter l'état du baromètre de la réversibilité » Présenter clairement ce sur quoi on ne peut plus revenir / ce qui est figé / ce qui reste ouvert tant du point de vue des facteurs physiques que décisionnels » Présenter l'état de l'outil simple et visuel pour présenter l'avancée des travaux en souterrain, par quartier	» Présenter l'inventaire des colis radioactifs stockés, dont l'inventaire radiologique, leur nombre, leur qualité et leur emplacement » Présenter l'état de l'outil visuel comme une jauge de remplissage par catégorie de déchets qui sera remplie en fonction de l'avancée du stockage » Présenter les questionnements encore présents sur les opérations de stockage	» Veille sur les : » évolutions techniques » évolutions de l'inventaire » projets à l'étranger » alternatives

	<i>Retour d'expérience et évaluation de la réversibilité pour les opérations à venir</i>	<i>Données des colis stockés et calendrier du stockage</i>	<i>Prospective</i>
Revue E 15 ans de stockage et après la loi	» Présenter les évolutions éventuelles qui ont eu un impact sur la réversibilité » Remplir le tableau de bord conçu lors de la 1^{ère} revue » Faire un état des lieux du fonctionnement global de l'installation industrielle et du point de vue de la réversibilité » Réaliser une contre-expertise de la représentativité des résultats des tests concernant la flexibilité et la récupérabilité » Réaliser un inventaire des opérations de construction et des modifications réalisées par rapport au dossier initial » Présenter l'état du baromètre de la réversibilité » Présenter clairement ce sur quoi on ne peut plus revenir / ce qui est figé / ce qui reste ouvert tant du point du vue des facteurs physiques que décisionnels » Présenter l'état de l'outil simple et visuel pour présenter l'avancée des travaux en souterrain, par quartier	» Présenter l'inventaire des colis radioactifs qui feront l'objet des essais, dont l'inventaire radiologique, leur nombre, leur qualité et leur emplacement » Présenter l'état de l'outil visuel comme une jauge de remplissage par catégorie de déchets qui sera remplie en fonction de l'avancée du stockage » Présenter les questionnements encore présents sur les opérations de stockage	» Veille sur les : » évolutions techniques » évolutions de l'inventaire » projets à l'étranger » alternatives

LES ATTENTES

Les attentes associées aux revues de réversibilité constituent le cœur des revues permettant d'apprécier, à chaque étape du projet Cigéo, la manière dont la réversibilité est effectivement mise en œuvre. Elles traduisent les souhaits des membres du groupe sur les exigences techniques et organisationnelles.

Ces attentes sont issues d'un premier travail au sein de l'Anccli et pourront évidemment être complétées après la publication du décret d'autorisation.

Elles pourront servir de référentiel commun pour un travail ultérieur de l'Anccli sur les revues de réversibilité. Il faut les prendre comme telles.

En bref, les attentes exprimer permettent de vérifier la cohérence entre les engagements initiaux, les réalisations concrètes et les marges de manœuvre encore ouvertes. Les sections suivantes détaillent ces attentes selon les grandes phases d'avancement du projet Cigéo.

	Développement progressif	Adaptabilité	Flexibilité	Récupérabilité
Revue A 1^{ère} revue	» Pour les 4 volets : représenter ce que l'Andra propose dans son dossier de demande d'autorisation de création » Réaliser un état des lieux du caractère réalisable de tout ce qui est prévu du point de vue de la réversibilité » Présenter un état de l'art de la recherche sur les opérations concernant l'architecture d'un tel site et les étapes de conception et construction pour évaluer les possibilités pour Cigéo			
	» Présenter le planning avec les phases de construction et les phases d'exploitation pour s'assurer que l'enchaînement prévu des opérations permet la réversibilité	» Faire un point sur ce qui était prévu dans le dossier de demande d'autorisation de création, ce qui a été autorisé par le décret et ce qui a été prescrit par l'ASNR pour comprendre l'impact sur l'adaptabilité du projet	» Faire un comparatif entre les inventaires de réserve, de référence et autorisé et faire une étude prospective des déchets des INB qui ont déposé une demande d'autorisation de création pour l'intégrer dans les options de flexibilité	» Présenter une étude des coûts pour la récupération des colis suivant leur positionnement dans le stockage et identifier les objectifs relatifs à la sûreté et à la radioprotection pour comprendre les enjeux de la récupérabilité » Penser à l'avenir des déchets qui seraient récupérés et qui ne pourraient plus être admis à Cigéo pour anticiper le devenir d'un rebut de Cigéo

	Développement progressif	Adaptabilité	Flexibilité	Récupérabilité
Revue B Fin de construction tranche 1 & Avant les essais avec colis non radioactifs	» Pour les 4 volets : présenter les évènements, modifications et options de la phase de construction de la tranche 1 qui ont eu un impact sur la réversibilité » Présenter l'état des travaux finis, l'accès aux alvéoles, la manutention, les opérations mécaniques (descenderie) pour vérifier s'ils répondent aux attentes et confirment les objectifs de réversibilité			
	» Présenter le planning pour vérifier qu'il est conforme à l'attendu et si non les impacts sur l'installation de Cigéo elle-même et les installations d'entreposage des déchets	» Présenter les évolutions encore possibles avec la première phase de construction pour évaluer les marges d'adaptabilité encore possibles	» Présenter les éléments acquis pendant la première phase de travaux qui pourraient permettre d'améliorer la flexibilité pour évaluer l'évolution de la réversibilité	» Présenter un état des lieux des équipements et processus permettant de récupérer les colis pour évaluer la conformité vis-à-vis de la récupérabilité » Définir les critères de récupérabilité et les scénarios des essais pour permettre une comparaison au fil des revues et permettre de vérifier les délais nécessaires
Revue C	» Pour les 4 volets : présenter les évènements, modifications et options qui ont eu un impact sur la réversibilité Présenter l'état des travaux finis, l'accès aux alvéoles, la manutention, les opérations mécaniques (descenderie) pour vérifier qu'ils répondent aux attentes et confirment les objectifs de réversibilité			

	Développement progressif	Adaptabilité	Flexibilité	Récupérabilité
Mise en service industrielle & 1 ^{er} essais avec colis radioactifs	» Réaliser un retour d'expérience sur les modifications faites après les constats des premières étapes pour vérifier qu'elles ont été correctement mises en œuvre et testées » Présenter un état des lieux de l'installation et des possibilités actuelles de stockage » Faire un point sur les éléments structurants comme l'étanchéité de l'installation, la conformité des essais colis pour vérifier que le développement peut se poursuivre de la même façon qu'il a commencé	» Présenter les résultats des temps nécessaires au stockage des colis pour permettre l'harmonisation des flux à venir avec les colis radioactifs » Noter les discordances entre le prévisionnel et le réalisé lors des manœuvres des colis pour permettre d'adapter les flux à venir	» Présenter les résultats des essais avec les colis non radioactifs qui ont apporté des conclusions en termes de flexibilité pour mieux évaluer ce qui pourrait être stocké si l'inventaire devait évoluer	Présenter les résultats des tests de récupérabilité, notamment en termes de sûreté et d'évaluation de la dose estimée (pour différents types de colis) pour permettre de faire les bons choix d'avancée dans la fermeture des alvéoles
Revue D 5 ans de stockage de colis radioactifs et avant le projet de loi	» Pour les 4 volets : présenter les événements, modifications et options qui ont eu un impact sur la réversibilité » Présenter l'état des travaux finis, l'accès aux alvéoles, la manutention, les opérations mécaniques (descenderie) pour vérifier qu'ils répondent aux attentes et confirment les objectifs de réversibilité			
	» Présenter un état des lieux de l'installation et des possibilités actuelles de stockage pour adapter les flux de colis à venir dans la perspective du projet de loi	» Présenter l'état des lieux sur la capacité d'adaptabilité et vérifier que cela n'impacte pas sur la réversibilité ou expliquer l'impact sur la réversibilité dans la perspective du projet de loi	» Vérifier si le centre de stockage est toujours capable d'absorber les variations du programme industriel et cela n'influe en rien sur la réversibilité ou expliquer l'impact sur la réversibilité	» Faire le point sur la récupérabilité des colis et démontrer que tant qu'une alvéole est ouverte, les colis sont récupérables

	Développement progressif	Adaptabilité	Flexibilité	Récupérabilité
	» Présenter l'état des lieux de la mise en œuvre de l'avancement progressif dans la perspective du projet de loi	» Présenter un bilan des éventuelles difficultés et les réponses apportées pour moduler le projet de loi au besoin		» Se poser la question de maintenir cette nécessité de récupérabilité pour le préciser dans le projet de loi
Revue E 15 ans de stockage et après la loi	» Pour les 4 volets : présenter les événements, modifications et options qui ont eu un impact sur la réversibilité » Présenter l'état des travaux finis, l'accès aux alvéoles, la manutention, les opérations mécaniques (descenderie) pour vérifier s'ils répondent aux attentes et confirment les objectifs de réversibilité			
	» Présenter l'état des lieux de la mise en œuvre de l'avancement progressif	» Faire un point précis sur ce qui est encore adaptable	» Faire un point précis sur ce qui est encore flexible	» Informer sur les fermetures définitives des alvéoles et le franchissement de niveau de réversibilité

INFORMATION & PARTICIPATION

La réversibilité étant un principe profondément lié au **temps long**, à l'**évaluation collective** et à la **prise de décision démocratique**, chaque revue doit s'accompagner d'un dispositif renforcé d'information et de participation de la société civile, des élus locaux et des parlementaires. Ce volet constitue un pilier fondamental de la gouvernance de Cigéo : il garantit que les citoyens, les territoires concernés, les experts indépendants et les décideurs nationaux disposent des éléments nécessaires pour comprendre l'évolution du stockage et apprécier sa conformité au principe de réversibilité fixé par la loi.

INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La revue doit être conçue pour être **compréhensible par tous**, en combinant un rapport écrit complet avec des supports accessibles et vulgarisés. À cette fin, plusieurs outils doivent être systématiquement déployés :

- » **Publication d'une version publique synthétique**, incluant le baromètre des quatre volets, les principales conclusions, les marges de manœuvre disponibles et les points de vigilance...
- » **Outils interactifs** dédiés au grand public, permettant notamment de suivre les avancées du projet ou de comparer les revues successives (tableau de bord, frises, indicateurs).
- » **Mise en ligne de contenus pédagogiques** : vidéos explicatives, représentations animées des opérations de manutention, visites virtuelles des installations, jauges de remplissage des alvéoles par catégorie de déchets...

- » **Organisation de réunions publiques** par l'Andra, les CLI et/ou l'Anccli, articulées à chaque revue et ouvertes aux habitants, associations, syndicats et acteurs socio-économiques, tant sur le territoire de Cigéo qu'au niveau national.

Cette transparence active vise à renforcer l'appropriation citoyenne du projet et à garantir une **traçabilité durable** des informations et décisions dans le temps intergénérationnel.

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET ANCRAGE TERRITORIAL

La revue doit s'appuyer sur une **participation structurée et continue** de la société civile, en particulier via la CLI qui sera créée. En complément, le groupe de travail a proposé que la participation puisse s'appuyer sur l'existant à savoir **le réseau des CLI et de l'Anccli**, garants d'une expertise pluraliste indépendante, mais aussi sur la création ou l'animation d'un **groupe citoyen intergénérationnel**, composé de volontaires tirés au sort (modalités à définir), chargé d'examiner les enseignements de chaque revue. Il paraît essentiel de nourrir la participation par l'organisation de **visites régulières du chantier et des installations** pour les citoyens, les acteurs associatifs et les médias locaux.

Pour des moments plus participatifs, le groupe de travail a proposé l'organisation d'**ateliers de discussion**, destinés à permettre aux habitants de poser des questions, d'observer les évolutions du projet et de comprendre les points techniques relatifs à la réversibilité.

Ces dispositifs pourraient compléter la gouvernance existante et garantissent que la voix des territoires directement concernés est pleinement prise en compte.

RÔLE DES ÉLUS LOCAUX ET DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales sont des acteurs structurants du suivi de Cigéo. La revue doit leur fournir :

- » une information complète et intelligible sur l'avancement du stockage ;
- » les scénarios d'adaptabilité et de flexibilité susceptibles d'affecter le territoire ;
- » les impacts éventuels sur les infrastructures locales, les flux de transport...

Des **séances d'échanges dédiées** doivent être organisées, permettant aux élus d'exprimer leurs attentes, de formuler des demandes complémentaires et d'interroger l'Andra sur les choix techniques en cours, notamment ceux qui pourraient impacter l'activité économique, sociale et sociétale du territoire.

RÔLE DES PARLEMENTAIRES ET DE L'OPECST

Le suivi parlementaire est indispensable pour garantir la **cohérence entre les revues**, les obligations légales de réversibilité et les décisions futures. À ce titre :

- » Les revues doivent être **construites avec les parlementaires**, et en particulier avec les membres des commissions compétentes ou du groupe de travail que l'Anccli souhaiterait voir se créer pour le suivi du projet Cigéo au sein de l'Opecst.
- » L'Opecst dans son ensemble doit recevoir une **présentation spécifique**, permettant l'analyse des éléments scientifiques, techniques et sociétaux.
- » L'Opecst devra pouvoir organiser des **auditions publiques**, des visites de site et des demandes d'expertise complémentaires.

Les parlementaires doivent disposer d'indicateurs lisibles pour apprécier l'évolution du projet et les marges d'ajustement encore ouvertes dans la perspective des futures décisions législatives.

Ce dialogue structuré contribue à s'assurer que les décisions concernant Cigéo reposent sur une information solide, argumentée et contradictoire.

LA REVUE PRÉALABLE AU PROJET DE LOI DÉCIDANT DE LA POURSUITE DE CIGÉO

La revue réalisée à l'aube du projet de loi pour la poursuite d'exploitation de Cigéo à l'issue de la phase industrielle pilote revêt une importance particulière, car elle constitue l'un des éléments clés sur lesquels s'appuiera le Parlement pour préparer et examiner le **projet de loi fixant les conditions de poursuite du stockage**.

Cette revue devra fournir :

- un **bilan exhaustif** des opérations réalisées depuis la mise en service industrielle ;
- une évaluation détaillée de l'**état de l'adaptabilité**, de la **flexibilité** et de la **récupérabilité** du stockage en conditions réelles ;
- une analyse des **écarts constatés** et de leur impact sur la réversibilité ;
- une caractérisation précise de l'**inventaire réellement stocké**, des performances des équipements et de la fiabilité des scénarios de reprise des colis ;
- une identification des **points devenus irréversibles** et de ceux restant ouverts ;
- une appréciation globale du degré de réversibilité atteint après la phase industrielle pilote et une évaluation de la réversibilité au cours des années à venir.

La revue destinée à éclairer la décision législative doit également intégrer des **retours d'expérience internationaux**, notamment sur les incidents et sur les solutions autres que le stockage géologique profond pour objectiver les solutions dites alternatives. Elle doit être présentée publiquement, discutée, transmise à l'Opecst, et faire l'objet d'un **débat transparent afin d'assurer que la future loi repose sur un diagnostic partagé et contradictoire**.

CONCLUSION

Les travaux conduits au sein du groupe de travail de l'Anccli montrent que les revues de réversibilité constituent bien plus qu'un exercice technique : elles sont un outil de gouvernance publique essentiel pour éclairer, étape après étape, la mise en œuvre concrète du principe de réversibilité prévu par la loi. En définissant des attentes structurées, progressives et adaptées aux différentes phases du projet, ce document propose un cadre permettant d'évaluer la capacité réelle de Cigéo à rester réversible dans la durée, en cohérence avec les engagements pris dans le Plan Directeur d'Exploitation et les exigences du Code de l'environnement.

Les propositions décrites ici ont vocation à garantir la transparence sur la réversibilité du projet Cigéo. Elles invitent à documenter les choix, à justifier les évolutions, à identifier les marges de manœuvre encore disponibles et à **accompagner les décisions qui engageront les générations futures. Elles placent au cœur du dispositif la société civile**, les CLI, l'Anccli, les élus locaux et les parlementaires, dont l'implication est indispensable pour assurer un suivi exigeant et pluraliste, **en particulier à l'approche des rendez-vous législatifs structurants**, tels que le projet de loi relatif à la poursuite du stockage.

En proposant un format lisible, des outils visuels et pédagogiques, un baromètre des quatre volets de la réversibilité, le groupe de travail propose un cadre qui pourra évoluer au fil du temps tout en garantissant une information transparente et compréhensible par toutes et tous.

Enfin, ce point de vue constitue une **première pierre** pour une démarche de long terme que l'Anccli pourra poursuivre pour amender cette première version. Il pourra être enrichi à mesure que le projet avancera, que le décret d'autorisation précisera ses prescriptions et que de nouvelles connaissances, expériences et attentes sociétales viendront nourrir la réflexion. Les revues de réversibilité devront rester un outil vivant, exigeant et ouvert, au service de la démocratie et de la responsabilité intergénérationnelle qui caractérisent la gestion des déchets radioactifs.